



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaiant donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 septembre 2020
Délibération N° 2020/234
Sécurisation du mur Cuneo : coût d'opération et plan de
financement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les travaux du mur CUNEO répondent à la nécessité de sécuriser le mur de soutènement. De nombreux désordres ont été constatés, descellement et pierres, fissures dans le mur, et déformation, affaissement de la chaussée.

1/ Etat des lieux

■ Plan de situation



■ Contexte

Il s'agit d'un mur de soutènement ancien, réalisé en pierre cimentée, posé sur un sol rocheux. Sa hauteur est d'environ 3m.

Il est surplombé par l'avenue Dominique Fabien Cuneo d'Ornano, qu'il soutient, et est situé à proximité d'immeubles :

- A l'amont du mur, à une distance d'environ 12 m.
- En pied du mur, à environ 2 mètres de distance.



De nombreux désordres peuvent être observés sur le mur.

- Pierres descellées



- Fissure



- Végétation



- Infiltration d'eau



2/ Travaux

Les travaux projetés consistent :

- Réalisation d'un ouvrage de type paroi clouée, mise en place de clous et d'un parement béton.
- Dévégétalisation.
- Réalisation d'un système de drainage, de type barbacane.

Le coût des travaux est estimé à 51 000 € TTC. Il sera procédé à la passation d'un marché subséquent sur la base de l'accord cadre relatif au confortement de talus, en cours de validité.

Les travaux sont prévus en octobre 2020.

❖ Coût de l'opération :

N° des prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	QUANTITE (Q)	PRIX UNITAIRES HT	MONTANT H.T.
INSTALLATION - SIGNALISATION					
1.02	INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER - Pour un montant de marché HT > 20 000,00 € LE FORFAIT	F	1,00	6100,00	6100,00
1.04	SIGNALISATION DE CHANTIER - Pour un montant de marché HT > 20 000,00 € LE FORFAIT	F	1,00	1950,00	1950,00
1.07	ETUDE et PLANS D'EXECUTION(EXE), PAQ, DOSSIER OUVRAGES EXECUTES - Pour un montant de marché HT > 20 000,00 € LE FORFAIT	F	1,00	4660,00	4660,00
TRAVAUX PREPARATOIRES					
1.08	LIBERATION ET DEMAQUISAGE DES EMPRISES LE METRE CARRE:	M2	45,00	14,00	630,00
PAROI PROJETEE					
1.21	MISE EN PLACE DU PERFORATEUR L'UNITÉ	U	22	175,00	3850,00
1.23	FORAGE - BARRE D'ANCRAGE Barre d'ancrage diam 25mm LE METRE LINEAIRE	ML	44	136	5984
1.28	Tête d'ancrage, platine 200 X 200 X 20 L'UNITE	U	22	56,00	1232,00
1.33	VOILE BETON ARME VOILE BETON ARME épaisseur 20 cm LE MÈTRE CARRÉ :	M2	45	285,00	12825,00
1.36	PLUS VALUE POUR COLORATION DES VOILES BETONS PLUS VALUE POUR BETON TEINTE VOILE ET GUNITAGE EPAISSEUR 20CM LE MÈTRE CARRÉ :	M2	45	86,00	3870,00
1.37	TREILLIS SOUDES Treillis soudé ST15C LE METRE CARRE	M2	45	21,00	945,00

	BARBACANE				
1.45	Pour un diamètre de 100mm L'UNITE:	U	12	70,00	840,00
1.47	ESSAI DE TRACTION DE CONVENANCE				
	L'UNITE	U	1	2050,00	2050,00
1.48	ESSAI DE TRACTION DE CONTRÔLE				
	L'UNITÉ	U	1	800,00	800,00
					45 736,00
					4 573,60
					50 309,60

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	27 441,6€	60%
Collectivité de Corse	18 294,4 €	40%
TOTAL OPERATION	45 736 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de sécurisation du mur CUNEO pour un montant de 45 736 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	27 441,6€	60%
Collectivité de Corse	18 294,4 €	40%
TOTAL OPERATION	45 736 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020,

APPROUVE

Le programme de travaux de sécurisation du mur CUNEO pour un montant de 45 736 € HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	27 441,6€	60%
Collectivité de Corse	18 294,4 €	40%
TOTAL OPERATION	45 736 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
M. MARCANGELI

